

Madame, Monsieur,

L'Association Adef Résidences et le Fonds de dotation pour la Recherche dans le Développement des Établissements Médico-Sociaux (FORDEMS) ont décidé de s'investir avec force dans la recherche sur les AVC et les maladies cérébrales associées, utilisant une technologie numérique avancée. Ensemble nous pouvons faire la différence. Votre contribution, qu'elle soit financière, en temps ou en sensibilisation, est précieuse. Rejoignez-nous dans cette lutte, en faisant connaître et en soutenant cette cause.

Les accidents vasculaires cérébraux (AVC) représentent un problème majeur de santé publique à notre époque avec des conséquences qui peuvent être dévastatrices pour les personnes atteintes et leur entourage. Chaque année 150.000 personnes sont touchées par ces affections en France. Il est donc essentiel de poursuivre la recherche pour améliorer la prévention, le traitement et le suivi des personnes atteintes, et réduire les séquelles de ces accidents.

En investissant dans la recherche sur les AVC et, par extension, sur les maladies cérébrales associées, vous contribuerez à lutter contre cette affection qui peut survenir à tout âge : si l'âge moyen est de 74 ans, 25 % des patients ont moins de 65 ans et 10 % moins de 45 ans. La mortalité tous âges confondus est de 32 % à un an, dont 53 % au cours du premier mois après l'accident.

Votre soutien permettra de réaliser un projet novateur mettant au service de la médecine un modèle d'intelligence artificielle (IA) particulièrement performant. Grâce à ce modèle, il est possible de détecter plus précocement les signes précurseurs des AVC, de mettre en place des traitements personnalisés plus efficaces et d'optimiser la destination des ressources allouées. Après analyse de vastes ensembles de données, le modèle qui en découle permet d'interpréter plus rapidement et plus précisément les images cérébrales, fournissant ainsi des informations cruciales pour le diagnostic lésionnel et l'adaptation du traitement.

Les avantages de l'IA s'étendent également au suivi à distance des patients. Grâce à cette technologie et aux capteurs connectés, il est possible de surveiller les patients à distance, en garantissant ainsi une surveillance continue, et la possibilité d'une intervention rapide en cas de besoin. C'est en ce domaine également que l'IA permet une meilleure efficacité de l'allocation de ressources en termes de soins.

Votre soutien est essentiel pour faire progresser la recherche sur les AVC et les maladies cérébrales associées. En investissant dans ces avancées scientifiques, vous aidez à sauver des vies, à améliorer les traitements, et à offrir de l'espoir à celles et ceux qui sont ou seront touchés par ces affections souvent extrêmement dommageables.

Ensemble, grâce à une recherche de pointe, nous pouvons façonner un avenir où les AVC seront prévenus, les traitements optimisés et les vies préservées et favorablement transformées.

Dominique BOURGINE

*Président d'Adef Résidences
et de son Hôpital
de Villeneuve-la-Garenne*

Professeur Alain GRIMFELD

Président du FORDEMS

**FOR
DEMS**
Fonds de Dotation pour la
Recherche dans le Développement
des Établissements Médico-Sociaux.



océane
consulting



jbm
par randstad.

restalliance
VOUS SERVIR PAR COEUR

Parmi les donateurs :

Comment faire un don au Fonds de dotation ?

Formulaire de participation.

Pour toute question, vous pouvez contacter
presidence@adefresidences.com - Tél. : 01 46 70 10 98

Devenez donateurs !

Donateur :

Le montant de la contribution sera entre **10 euros et 9 999 euros**. Avec l'attestation fiscale, vous aurez également l'opportunité de communiquer sur votre contribution aux projets de Fonds de dotation pour la recherche.

Donateur VIP :

Le montant de la contribution sera **supérieur à 10 000 euros**.

Avec l'attestation fiscale, vous aurez également l'opportunité de communiquer sur votre contribution aux projets de Fonds de dotation pour la recherche.

Également, le Fonds de dotation inclura votre logo sur ses documents de communication ayant un format suffisant à cette fin.

Comment faire un don ?

- versement sur le RIB **en n'omettant pas de nous retourner ce formulaire de participation.**

RIB : 17515 90000 08013120587 24

- en envoyant un chèque à l'ordre de : « **FORDEMS** », à l'adresse : Adef Résidences Fonds de dotation pour la recherche - 19 rue Baudin - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex et **en n'omettant pas de nous retourner avec le chèque ce formulaire de participation.**

Le saviez-vous ?

Pour les donateurs à titre personnel : 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable ; Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés : 60 % des sommes versées dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce dernier montant est plus élevé.

Entreprise :

Contact : Mr. Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Formule choisie :

Donateur

Donateur VIP

Montant :

Signature :

Fait à :

Le :